

certifié exécutoire
transmis à la Préfecture
le 31/05/2024
publié, affiché le
31/05/2024
Pour le Maire, l'agent délégué

Isabelle DORANGEOT



Département de l'Indre

Commune d'Ardenes

Décision n° 2024-3 du 21 mai 2024

Portant sur le marché de construction d'un abri au
cimetière

Le Maire d'Ardenes

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L.2122-22 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal du 27 mai 2020 dont Monsieur le Préfet de l'Indre a accusé réception le 29 mai 2020 accordant délégation de pouvoirs à Monsieur le Maire et notamment l'autorisant à prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres d'un montant inférieur à 214 000€ ainsi que toutes décisions concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Considérant les offres transmises dans le cadre de la consultation afférente à la construction d'un abri au cimetière et l'avis du comité marchés de la commune ;

Décide

Article 1 : d'attribuer les lots comme suit :

- **Lot 1 « gros œuvre »** à l'entreprise **SAS NOUVELLE BERNARDEAU**, ZI Les Murailles – 36400 MOTGIVRAY, montant **23 971.93€ HT**
- **Lot 2 « charpente métallique étanchéité bardage »** à l'entreprise **SARL RIDIRA MATHIEU GUENANT**, ZA du Grand Chemin – 36310 CHAILLAC, montant **43 381.68€ HT**
- **Lot 3 « plomberie sanitaires »** à l'entreprise **SAS BRUNET**, 24 rue des Ponts – 36000 CHATEAUROUX, montant **4 549.00€ HT**
- **Lot 4 « électricité »** à l'entreprise **SAS EMB MITTERAND**, 120 route de Velles – 36000 CHATEAUROUX, montant **2 974.40€ HT**

Article 2 : de préciser que le marché est conclu pour une période initiale de 4 mois à compter de la date de prise d'effet.

Article 3 : d'autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte en ce sens ;

Article 4 : de prévoir les sommes correspondantes au budget ;

Article 5 : la présente décision sera communiquée au conseil municipal lors de la prochaine séance.

Un extrait en est affiché à la mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Préfet de l'Indre

Fait à Ardenes, le 21 mai 2024

Le Maire

Gilles CARANTON

Accusé de réception en préfecture
036-213600059-20240530-DECISION2024-3-AR
Date de télétransmission : 31/05/2024
Date de réception préfecture : 31/05/2024

